



## Décision du Maire N° 14/2022

Nos réf : SR/HT/DB/MCR

**Objet : Signature du Règlement de mise à disposition et d'utilisation des salles polyvalente et Bernard Pagnot avec Monsieur GUERITEY Fabrice – Entreprise EVENTS FG pour les dates des 15 et 16 octobre 2022**

### **Le Maire de la Commune de Bavans – 25550**

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération n°37/2020 en date du 11/06/2020 (Sous-Préfecture le 11/09/2020) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame la Maire est autorisée à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> : La Signature du Règlement de mise à disposition et d'utilisation des salles polyvalente et Bernard Pagnot avec Monsieur GUERITEY Fabrice – Entreprise EVENTS FG pour les dates des 15 et 16 octobre 2022**

Objet : Soirée cabaret

Tarif appliqué : 600 € (cas statué en municipalité comme stipulé dans l'annexe 1 du règlement ci-dessus)

**Article 2** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Montbéliard.

Envoyé en préfecture le 27/10/2022	
Reçu en préfecture le 27/10/2022	
Affiché le	
ID : 025-212500482-20221026-2022DECISION14-AU	

Fait à Bavans le 26/10/2022

**Le Maire,**  
**Sophie RADREAU**



Décision certifiée exécutoire  
Publiée sur papier le : 27/10/2022  
Publiée sur site internet le : 27/10/2022